



Département du Pas-de-Calais
Canton de Saint-Pol-Sur-Ternoise
Arrondissement d'Arras
Commune d'Aumerval

Le 25.01.2024

Madame, Monsieur,

La Loi N° 2023-175 du 13 Mars 2023 vise à accélérer la production d'énergies renouvelables. Pour cela un plan national sera établi pour chaque catégorie d'énergie désignant des zones préférentielles de développement.

Ce plan concerne 4 formes d'énergies :

**L'énergie solaire, L'énergie de la bio masse (méthanisation),
L'énergie éolienne et L'énergie du sol (géothermie)**

Chaque commune est concernée par cette planification et doit fournir le 1^{er} février 2024 ses intentions sur les 4 thèmes. Cette réponse doit s'accompagner d'une concertation avec les habitants et indiquer k'avis du Conseil Municipal.

Vu les délais impartis nous vous proposons de répondre au questionnaire ci-joint sur les 4 thèmes que vous retournerez à la mairie pour le 1^{er} février 2024. Un registre des observations sera tenu en mairie, vous pouvez y déposer vos remarques et proposition sur le sujet.

Vu le caractère d'urgence requis par cette procédure nous pouvons vous envoyer des inforamtions complémentaires (cahier de méthodologie et zonage) sur votre boîte mail sur simple demande de votre part à la mairie. Adresse mail : mairie.aumerval@wanadoo.fr

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Le Maire

Questionnaire Accélération des énergies renouvelables – Commune D'Aumerval

Nom et adresse : (Rubrique facultative)

EOLIEN

Souhaitez – vous l'implantation d'éolienne sur la commune ?

OUI NON Ne se prononce pas

METHANISATION

Souhaitez – vous l'implantation d'un méthaniseur sur la commune ?

OUI NON Ne se prononce pas

SOLAIRE

Souhaitez – vous l'implantation de panneaux solaires sur les toitures des particuliers et entreprises sur la bâti de la commune ?

OUI NON Ne se prononce pas

Souhaitez – vous l'implantation de panneaux photovoltaïque dans les parcelles agricoles hors zone bâtie ? (Agrivoltaïsme)

OUI NON Ne se prononce pas

GEOTHERMIE

Souhaitez – vous l'exploitation d'un forage au centre de la commune ?

OUI NON Ne se prononce pas